

Compte-rendu du conseil du Jeudi 15 décembre à 19 H 30

Présents : Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Christophe MARION, Roseline PACCARD.

Absents excusés : Martine RAISON, Pascal SIMONET.

Secrétaire : Anne-Marie PEGUILLET.

- Le compte-rendu du conseil du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations :**

- Délibération N° 46 : Remplace la délibération N° 42 : fixation du prix de l'affouage 2022 / 2023. Un troisième garant est nommé en la personne de Jean-François Rehfuss.

- Délibération N° 47 : ECLA : Transfert de la compétence urbanisme. Par 6 voix contre, deux voix pour et une abstention, le conseil décide de refuser le transfert de la compétence urbanisme à ECLA.

- Délibération N° 48 : Monsieur et Madame CHARLOT achètent la parcelle N° 3 du lotissement pour la somme de 38 080 €. Un avenant est joint afin de prolonger le temps entre l'achat de la parcelle et le début de la construction.

- Délibération N° 49 : Une convention est passée avec le SIDEC pour remplacer une des horloges qui pilotent l'éclairage public, la somme de 361,28 € restant à charge de la commune.

- Délibération N° 50 : La voirie lotissement sera intégrée à la voirie de Pannessières qui se trouve ainsi portée à 12936 mètres.

- Délibération N° 51 : Nouvelle convention avec Ontowers. A l'occasion d'un transfert de cet équipement vers la société Ontowers, la convention d'occupation du sol a été discutée comme le prévoit ce même document. Une nouvelle convention a été établie et le loyer porté à 6 300 € annuels pour le premier utilisateur.

- Délibération N° 52 : Décision modificative du budget. LA somme de 1971.00 € est portée au crédit du compte 739218 afin de régler une somme non payée à ECLA.

- Délibération N° 53 : Suite à la vente d'un terrain à Madame Clerc et Monsieur Deliaval, le stock de terrain inscrit au budget lotissement a changé. Il convient donc de le modifier et 'en retirer la somme de 6 500 € pour un budget qui s'équilibre en dépenses et recettes à 40 200 €.

- Délibération N° 54 : Plan de financement eau et assainissement du lotissement. Dans le cadre d'une nouvelle demande de subvention auprès des services de l'état, le maire propose un plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût HT prévisionnel : 42 954 €.
- Subvention DETR sollicitée : 30% : 12 886 €.
- Autofinancement : 30 068 €.

Le Conseil approuve cette demande de subvention et le plan de financement afférent.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours. Les derniers éléments de l'ancien réseau d'électricité et de téléphonie de la rue Jeanne d'Arc ont été enlevés. Il ne reste que les poteaux qui devraient eux aussi rapidement disparaître. Il faudra alors remodeler le carrefour entre le chemin des champs Fleuris et celui de Mercenet. Les autres travaux projetés (chemin de La Mouille, réfection des toitures de la petite maison Mouillard et chauffage de la salle des fêtes) sont reportés à 2023.

- Point sur le budget. Le maire présente un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2022 comparés à ceux de 2021.

Les comptes de fonctionnement devraient avoir un solde positif d'environ 30 000 €. La mévente des parcelles du lotissement n'a pas permis un bon résultat des comptes d'investissement qui seront équilibrés par l'emprunt contracté en 2022.

- Aménagement du lavoir de Mercenet. Les membres du conseil sont allés sur le site de façon à mieux le connaître pour envisager des projets de restauration. Des devis sont en attente pour, au moins dans un premier temps, démolir une dalle qui menace ruine.

- Questions diverses :

- La fête de Noël des enfants aura lieu le samedi 17 décembre. Après un spectacle de magie et la venue du Père Noël, un goûter préparé par les membres du CCAS sera offert aux enfants.

- Le bulletin de fin d'année est en préparation. Il sera distribué en début d'année afin d'intégrer les fêtes de Noël et le repas communal.

La séance est close à 21 H 00.

Le Maire : M.Monnet